



www.ParisXIV.com

Lettre d'actualités Novembre 2005

Déplacements et cyclisme

Quatorzième : fief Fabiusien en terres Hollandaises

Réunion mouvementée sur le PDP

Les invasions barbares

Singulière solidarité

Compte rendu de mandat, Acte 1, Scène1 *La forme*

Compte rendu de mandat Acte 1, scène 2 *Le fond*

Conseil d'arrondissement mouvementé

Déplacements et cyclisme

Alors que le plan de déplacement doit être abordé dans le 14^e ce lundi en présence de Denis Baupin, qu'en est-il des déplacements en vélo ? 1398 m de pistes cyclables ont été installées depuis 2001 dans le 14^e mais le contrat réseau vert 2005-2007 (2^{ième} du genre) qui devrait être adopté au conseil de paris ne prévoit aucun nouvel investissement dans notre arrondissement. Si l'ensemble des habitants est unanime pour encourager le développement du vélo et favoriser ce mode de déplacement, il faut cependant faire preuve de discernement sur les moyens liés à son essor et à sa sécurisation. Le vélo est sans aucun doute le moyen le plus écologique et économique pour effectuer un déplacement intra urbain même s'il ne peut pas répondre à un certain nombre de besoins (personnes trop âgées, plusieurs jeunes enfants, déplacements professionnels..).

Un déplacement plutôt sûr

C'est aussi l'un des moyens de transport relativement sûr. Car si la sécurité du cycliste est souvent considérée comme précaire du fait de la vulnérabilité associée au vélo, il ressort des statistiques nationales de la sécurité routière que 3% des tués de la route sont des cyclistes alors que le vélo représente 4% des déplacements (en fréquence d'utilisation et non en distance parcourue ; à comparer notamment aux 21% de tués motocyclistes alors qu'il représentent 2% des déplacements).

La sécurité est cependant fonction du respect mutuel des usagers de la route, qu'ils soient motocyclistes, cyclistes ou conducteurs de véhicule à 4 roues. La vitesse et les comportements à risques sont dans la plupart des cas responsables des accidents graves. Or tenir des discours visant à créer une animosité entre usagers de la route ne va pas dans le bon sens. Comment soutenir ce vocabulaire nouveau, lourd de non-dit ? Un « espace civilisé »

sous entend-il que le reste de l'espace est occupé – encore – par quelques barbares motorisés ? Une « circulation douce » tend elle à réduire les addictions à des circulations dures, nouveaux fléaux d'une ville qui ne voit qu'une congestion automobile croissante ?

...dont l'essor devrait être basé sur les expériences acquises.

De récentes expériences ont été menées dans plusieurs villes, avec des résultats contrastés: ainsi Metz a tenté de réglementer l'utilisation de vélo (et de verbaliser le cas échéant) dans les zones piétonnières pour n'autoriser que certains sens de circulation afin de réduire les risques encourus par les piétons. Devant un constat d'échec dû au non respect des ces règles, la mairie a été contrainte de prendre la décision fâcheuse d'interdire purement et simplement le vélo sur certaines zones. Dans d'autres villes, des expériences sont menées pour reproduire le « code de la rue » qui a été adopté à Bruxelles. Une hiérarchisation des responsabilités a ainsi été créée, à la différence du cycliste français considéré comme piéton et donc systématiquement non responsable. De plus, le sens interdit y devient empruntable par le vélo.

Les riches expériences des pays nordiques sur ce domaine sont elles aussi exploitées ? Il ressort en effet d'une étude suédoise que les intersections sont les zones accidentogènes, avec un facteur multiplicateur dans le cas de pistes cyclables séparées du reste de la route. Cette étude plaide en faveur de bandes cyclables marquées, dans un espace mixte, afin de ne pas endormir la vigilance de chacun.

Si le développement du vélo passe par un changement de comportement de chacun, il passe aussi par la prise de positions responsables, d'une part capables de pacifier cette espace de déplacement commun qu'est la voirie et, d'autre part appuyées sur l'expérience acquise de nombreuses villes, loin de tout dogmatisme.

Quatorzième : fief Fabiusien en terres Hollandaises

Alors que nous avons relaté il y a plusieurs semaines le [déroutement des primaires pour Paris à l'UMP](#), il semblait opportun de mentionner le vote des militants PS relatifs à l'adoption de motions pour le Congrès du parti socialiste qui aura lieu au Mans les 18-19 novembre. Ce vote a certes une dimension nationale pour le PS, mais les engagements de nos acteurs locaux de la politique méritent quelques éclaircissements puisque Savoir permet de Comprendre.

Le vote du mercredi 9/11 se fera par l'ensemble des militants PS de chacune des fédérations régionales. Cinq motions, dont notamment celles de François Hollande, de Laurent Fabius, du Nouveau Parti Socialiste (Peillon, Montebourg, Emmanuelli), donneront les orientations pour le congrès du Mans mais aussi pour les propositions du parti socialiste aux prochaines élections. Ce congrès, l'un des plus tendus de l'histoire du PS, voit s'affronter de façon frontale les différents courants après les dissensions nées du référendum sur la constitution européenne. La fédération de Paris, moins nombreuse que d'autres fédérations telles que le nord Pas de Calais, est largement acquise au courant Hollande.

Cependant, notre maire Pierre Castagnou a depuis le référendum sur la constitution européenne marqué de son NON son appartenance à la mouvance fabiusienne. Il est ainsi l'un des principaux signataires de la motion présentée par Laurent Fabius, accompagné par un certain nombre d'élus du 14^e dont Danièle Pourtaud, Luc Derai et Michèle Loux. Cette motion propose de repositionner le parti socialiste plus à gauche encore, pour s'offrir le boulevard des extrêmes gauches et des antimondialistes.

Du côté de François Hollande, la motion

compte au nombre de ses signataires une seule élue du 14^e : Geneviève Bellenger.

Pierre Castagnou, certainement conscient des tensions internes à la majorité municipale qui ne feront qu'accroître avec ce congrès, n'a d'ailleurs pas hésité à remettre en cause ce scrutin. «Toutes les conditions d'un scrutin honnête ne sont pas remplies» a-t-il d'ailleurs déclaré récemment...

Alors que 9 allemands sur 10 se sont prononcés pour la continuation des réformes, (que ce soit via la CSU, CDU ou le SPD), alors que les partis de gauche européens engagent une refonte de leur programme pour coller plus à un social-libéralisme (défendu au PS notamment par la motion présentée par Jean Marie Bockel), nos élus locaux marquent clairement leur soutien au surprenant virage à gauche engagé par Laurent Fabius, qui prend plus Hugo Chavez comme modèle que Tony Blair.

Chiffres communiqués par un Adjoint de la Mairie du 14^e :

PETIT MONTROUGE:

Votants: 194

Blancs ou nuls: 1

Exprimés: 193

Motion 1 (Hollande): 86 (44,5%)

Motion 2 (Fabius): 14 (7,2%)

Motion 3 (Utopia): 3 (1,5%)

Motion 4 (Bockel): 3 (1,5%)

Motion 5 (NPS): 87 (45,1%)

PIERRE BEREGOVOY:

Votants: 241

Blancs ou nuls: 0

Exprimés: 241

Motion 1 (Hollande): 82 (34%)

Motion 2 (Fabius): 88 (36.5%)

Motion 3 (Utopia): 0

Motion 4 (Bockel): 0

Motion 5 (NPS): 71 (29,5%)

Réunion mouvementée sur le PDP

Lundi soir avait lieu la présentation du Plan de Déplacement (PDP) par Denis Baupin.

La salle des Mariages de la Mairie affichait complet, preuve de l'intérêt de la population sur ce sujet.

Nombreuses étaient les personnes à prendre des notes, et à poser des questions...



La présentation fut faite autour de 5 axes:

- La qualité de l'air
- Les transports en commun comme moteur de justice sociale
- La vitalité économique par les transports en commun
- Le partage de l'espace public
- Paris au coeur de son agglomération.

L'ambiance était loin d'être sereine, une majorité de ces questions étant l'expression de mécontentements. Quelques unes, plus rares, venant appuyer la démarche de l'adjoint aux transports. Il faut dire que l'ennemi clairement déclaré est utilisé par 50% des parisiens : la Voiture. D'un autre côté, 50 autres pour-cent ne l'utilisent pas mais en subissent aussi les conséquences. Beau clivage avec frictions en perspective.

Un questionnaire est organisé par la Mairie de Paris et sera envoyé aux 800 000 foyers parisiens. Les réponses peuvent aussi être faites sur le site www.debatdeplacements.paris.fr.

Remarques:

La Mairie qui affiche son souhait d'associer tous les parisiens au plan de déplacement grâce à une concertation, est plus réticente à concerter les autres groupes politiques pour élaborer ce questionnaire. Il en résulte que les questions semblent être formulées pour appuyer une démarche entreprise depuis 4 ans.

Un questionnaire reprend les grands principes d'une démocratie dont la base essentielle est le vote mais en en proposant peut-être une caricature. Or, libre à vous de répondre sur internet autant de fois que vous le souhaitez, que vous soyez parisiens, banlieusard ou habitant d'un autre continent. Il suffit par exemple pour cela d'effacer les cookies enregistrés par votre navigateur ou encore de le faire depuis plusieurs ordinateurs....Pourquoi ne pas organiser un vrai référendum local ? D'autant plus que, comme pour le PLU, les résultats d'un questionnaire n'engagent personne...preuve en est donnée avec [la construction de places de stationnement](#).

Les invasions barbares

Blottis derrière nos douves qui portent le nom de Périphérique, nous assistons depuis bientôt 3 semaines à l'embrasement de ces contrées pas si lointaines que sont les banlieues. Regards ébahis devant ces téléviseurs remplis de flammes, ces journaux ne représentant que des cendres.

Interrogations aussi sur les solutions à apporter: quelle dose de prévention? quelle dose de répression? Alors que ces émeutes sont la démonstration flagrante du refus de toute autorité ---qu'elle se matérialise sous la forme de l'état, d'écoles qui brûlent ou d'entreprises réduites en cendres---, comment ne pas s'étonner que la plus élémentaire des autorités ne trouve pas sa fonction ? Cette autorité auquel ces "jeunes" devrait se référer systématiquement est leur famille. Pourtant le goût de l'autorité pourrait être redonné à des parents ne se souciant guère actuellement de savoir si leurs enfants de 13,14 ou 15 ans sont bien à la maison pendant la nuit: une coercition basée sur la suspension d'allocations pendant un laps de temps court mais dissuasif lorsque

les jeunes sont appréhendés en train de commettre des actes délictueux.

Le goût de l'autorité serait alors vite retrouvé, sans une escalade de violence, avec fermeté mais aussi avec confiance dans ces familles et une responsabilisation de ces "jeunes" envers leur parents.

Pour preuve que le 14^e n'est pas à l'abri, 3 voitures, avenue de la porte de Châtillon (14^e), ont brûlé cet été, certainement dans un moment d'oisiveté insoutenable ...



Singulière solidarité

Lors du conseil de Paris des 17 et 18 octobre les orientations budgétaires pour 2006 ont été communiquées, avec un accent particulier porté sur l'augmentation des dépenses dans le domaine social. Une augmentation de 50% depuis 2001 est effectivement annoncée, suivant l'objectif de placer la solidarité comme priorité de la mandature.

Plusieurs aides sont effectivement créées, notamment pour l'aide aux logements "Paris Logement Famille" ou pour l'électricité "Aide tarifaire Electricité". Mais ces annonces masquent en partie un concept singulier de la solidarité: sous couvert de justice sociale, fortement mise en avant, un certain nombre d'aides sont réduites et soumises à des conditions de ressources excluant désormais une partie des ménages parisiens.

Les prestations aux familles nombreuses en sont un exemple parlant: le Conseil de Paris vient de décider la suppression de la "Carte Paris Famille" qui accordait un crédit annuel de 305 euros aux familles nombreuses, permettant le remboursement

de frais liés aux enfants, et ce sans condition de ressources. Une nouvelle prestation est créée, la carte "Paris Pass Famille" accordant toujours un crédit de 305 euros, mais aux familles gagnant moins de 3000 euros par mois, et 200 euros par an aux familles gagnant entre 3000 et 5000 euros mensuels. Rien au delà. De plus, après plus de 20 ans d'existence de cette aide de la ville de Paris, et après 60 ans d'allocations familiales, il s'agit d'un changement complet des politiques natalistes, ne faisant jusqu'alors aucune différenciation selon les revenus.

Les prestations pour la garde des enfants à domicile sont également concernées depuis plus d'1 an et 1/2. Alors que chaque discours est l'occasion de dénoncer le désengagement de l'état, à travers l'annulation de crédits pour certains investissements au titre de la réduction du déficit public, ou à travers la décentralisation (par exemple le fait que le versement de la TIPP à la région ne couvrirait pas entièrement les versements d'allocations RMI), peu de cas est fait du processus inverse: le gouvernement renforçait en 2004 les allocations aux familles en simplifiant les démarches et en augmentant les prestations. Le système PAJE était ainsi créé. Alors que la ville de Paris versait une allocation sans condition de ressources pour encourager la garde à domicile, l'APPE (Allocation Paris Petite Enfance) d'un montant de 130 € par mois (par famille pour une garde partagée entre 2 familles), cette allocation a elle aussi été revue à la baisse. Finie l'APPE, voici la PAPADO (Paris Petits à Domicile), soumise à conditions de ressources. Lorsque les familles basculent dans le nouveau système PAJE, leurs aides de la ville de Paris basculent également du système APPE au PaPaDo. Si, globalement, les nouvelles aides sont généralement plus avantageuses du fait d'aides accrues de l'état, cela masque le fait que les allocations versées par la ville sont diminuées (voir tableau ci dessous, aux 130€ du système APPE, correspondent

généralement 50€ avec le système PAPADO). D'autant que ces aides sont divisées par le nombre de familles partageant la garde. Or la garde partagée est l'un des modes de gardes les plus utilisés à Paris.

Ces 2 aides avaient été créées pour contrer l'exode des jeunes ménages avec enfants vers les villes de banlieues. Aujourd'hui, déjà mises à mal par l'augmentation des prix du logement, ces familles se voient être considérées comme non prioritaires, laissant Paris aux plus démunis et aux plus riches.

Experte dans la communication, la Mairie de Paris en profitait cependant pour annoncer le 16/11/05 : *La Ville lance deux nouvelles aides pour les familles !*

Aides PaPaDo en chiffres (€):

Revenu mensuel déclaré	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et +
< 4167 euros	400	300	100
> 4167 € et < 5500 €	100	100	100
> 5500 € et < 6400 €	0	100	100
> 6400 € et < 7000 €	0	0	100
> 7000 €	0	0	0

Critères :

Faire garder à domicile un enfant âgé de moins de 3 ans.

Habiter Paris depuis au moins 3 ans

En cas de garde partagée, le montant de l'aide est divisé par le nombre de familles partageant la garde.

Une seule allocation Paris Petit à Domicile est accordée par famille quel que soit le nombre d'enfants gardés de moins de trois ans.

Compte rendu de mandat, Acte 1, Scène 1

Mardi soir se tenait la première réunion de Compte Rendu de Mandat pour l'année 2005.

Devant une centaine de personnes attentives, Pierre Castagnou a présenté les différentes actions de la Mairie d'Arrondissement sur les sujets aussi divers que le logement, la petite enfance, l'emploi, l'environnement, la solidarité, les équipements de proximité...

Cette présentation d'une heure et demi fut suivie par une séance de questions/réponses avec le public, resté serein et calme ... loin de l'image qu'avait donné le même exercice sur le [Plan de Déplacement](#).

Le 2ième opus a lieu demain soir au gymnase Auguste Renoir.

Remarques:

Cette opération de communication est méritoire, par le souhait d'expliquer l'action politique locale auprès du citoyen et d'engager un échange par le biais des questions/réponses. Ces 4 présentations sont faites à des dates, lieux et horaires différents afin de toucher le plus grand nombre de concitoyens. Elément très positif. Une séance a même lieu en après-midi, à 15 h pour toucher un certain public. Mais comment, pour le citoyen actif lambda, s'impliquer dans la vie locale si les horaires ne peuvent être adaptés au mode de vie du plus grand nombre? Comment élever ses enfants et assister à 19 h à un conseil d'arrondissement? Comment s'acquitter de son activité professionnelle, regagner son domicile (avec parfois les difficultés de déplacement que chacun peut rencontrer) et participer à un conseil de quartier à 19h30? Preuve en était encore faite hier avec les adjoints retardataires (jusqu'à 1 heure pour notre adjoint à la démocratie locale). Et il suffit parfois d'assister à un conseil d'arrondissement pour observer le bal des arrivées et des départs en milieu de séance.

Alors, continuons de rapprocher les habitants de la vie de la cité, et adaptons la démocratie aux modes de vie. A moins qu'un objectif ne soit de laisser ces questions aux mains des catégories ayant des horaires plus souples (activités libérales, fonctionnaires, retraités, étudiants, demandeurs d'emploi...)



Compte rendu de mandat Acte 1, scène 2

Après ces 2 premières représentations, et après avoir abordé la forme, quel est le fond réel de ces comptes rendus ? Comme souvent dans le 14^e, le discours s'empare des sujets qui touchent les citoyens pour y incorporer une logique politique. Et d'y servir des attaques contre le gouvernement et de féliciter la mairie pour l'accomplissement de certains dossiers. La présentation faite par Pierre Castagnou en devient manichéenne:

Ainsi, comme il devient systématique à chaque conseil d'arrondissement, la diatribe porte sur le désengagement de l'état. Certes, la loi de décentralisation fait que certaines missions sont déléguées aux collectivités locales. Le leitmotiv, servi sur quasiment tous les sujets, porte sur le non-transfert du financement de ces missions euros pour euros. Tant et si bien que lors de la séance de questions/réponses, interpellée sur les horaires et sur les fréquences de bus, Geneviève Bellenger continue d'incriminer l'état. Une adjointe à la circulation habituée à servir ce couplet mais apparemment pas informée que le dossier STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) a été réglé le 7 Octobre dernier et que Jean Paul Huchon en a accepté le principe. Discrètement, P.Castagnou lui

souffle l'équivalent d'un « non, Geneviève, ça tu ne plus t'en servir, c'est réglé » ... Inversement, l'absence d'émeutes dans le 14^e lors des récents événements est à mettre sur le compte des actions sociales menées depuis 2001 et l'amélioration de l'emploi dans Paris (taux de chômage à 14%, à comparer aux 9,8% nationaux) est le fruit d'une politique volontariste à ce niveau.

Le rideau se baisse et donne l'image d'un numéro bien rôdé, mais l'objectif initial donné – rapprocher les habitants de la vie de leur cité – est il réellement atteint ? Le goût un peu amer de campagne électorale permanente pourrait en donner l'idée inverse.

Conseil d'arrondissement mouvementé

C'est dans un véritable capharnaüm que s'est tenu le conseil d'arrondissement de lundi dernier (28/011/05) qui, avec pour sujets principaux les délibérations concernant des projets immobiliers de constructions et de rénovations, s'apparentait plus à une assemblée de copropriétaires qui ne peuvent s'entendre. Au total, l'utilisation de 40 millions d'euros dont une participation de la ville de plus de 12 millions d'Euros était délibérée. Ces projets portaient sur :

- un ensemble immobilier de 7 logements sociaux, 1 local commercial et 20 studios PLAI (très très social ou logements aidés d'intégration) au 25-27 rue de la gaîté.
- la rénovation de 143 logements situés 41 rue Sarrette par l'OPAC
- la rénovation de la Fondation Deutsch de la Meurthe à la cité Universitaire (380 logements)
- l'acquisition et la rénovation de 124 logements étudiants au 61 bld Saint Jacques par l'OPAC.
- la construction par l'OPAC de 52 logements étudiants aux 13-17 rue Dareau.

De façon générale, il aura été clair que la préoccupation principale ne porte pas sur l'esthétique des projets (Pierre Castagnou reconnaissant "on ne peut pas demander à un architecte de créer la plus belle oeuvre du siècle pour une maison relais"), mais sur l'utilisation de PVC pour le double vitrage au détriment de fenêtres en bois! Ce sujet passionnant (...) est récurrent au sein du conseil d'arrondissement tant la lutte contre le "lobby national des pétroliers" (sic) est une priorité pour un conseil d'arrondissement soumis au poids conséquent du groupe Vert. Sur l'appui de l'association "Urbanisme et Démocratie" dénonçant la dangerosité de ces fenêtres PVC à travers leur émission permanente de Composés Organique Volatiles (COV), l'OPAC était particulièrement visé pour utiliser ses propres normes HetE (entendre Habitat et Environnement) au détriment des normes parisiennes HQE (entendre cette fois ci Haute Qualité Environnementale).

Puis les logements étudiants, autre sujet de discorde entre groupe Socialiste et groupe vert, le conventionnement en PLUS des logements étudiants: les verts demandaient leur passage en PLAI pour éviter le phénomène de plafond de revenus lors de l'attribution aux étudiants à plus faibles revenus, semblant ignorer que le CROUS ne prenne en compte ni les revenus de l'étudiants ni ceux de leurs parents dans l'attribution des logements (comme il leur fut par ailleurs remarqué par l'adjoint aux

affaires scolaires). -- loyer d'un logement pour un étudiant boursier : 155 €/mois charges comprises après APL --

Enfin, et surtout le 41 rue Sarrette dont la seule délibération dura quasiment une heure.. Nombreux étaient les locataires dans la salle pour aborder le sujet et s'exprimer, notamment sur les conditions de vote irrégulières -- mais qu'importe selon Mr Millet (adjoint au logement) puisque l'issue du vote n'aurait pas été changée -- et sur les travaux en tant que tels. Face à cela, le conseil d'arrondissement semble découvrir une situation et ne peut présenter que son projet de délibération, agrémenté de quelques amendements, dont le manque de préparation est flagrant:

ainsi les 8 logements inoccupés dont l'un depuis bientôt 4 ans (alors que la ville est responsable de son occupation au delà de 2 mois de vacance, combien même le logement serait sur un autre contingent de type 1% patronal, région..).

de même, la mise aux normes du réseau de gaz, datant selon Mr Millet de 1957, alors que nous apprenons par les locataires présents que leur rénovation date de 2003.

Un agacement était clairement perceptible chez Pierre Castagnou devant de tels attermolements alors que ces projets sont programmés sur le budget 2005 et devaient donc être votés lundi soir, sans possibilité de clarifier les dossiers. Pour préciser les choses, notons que la majorité municipale se réunit systématiquement le vendredi précédent le conseil pour le préparer...

Qu'aurait été ce conseil d'arrondissement sans sa répétition générale ?